

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

7 décembre 2021

Date d'affichage :

17 décembre 2021

L'AN deux mille vingt et un, le **13 décembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 7 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

Mme ACKNIN, M. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, Mme CHAMPEL, MM. DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LAURENT, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Pierre CHASSAING, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Lionel DUTRIAUX

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DECEMBRE 2021**

QUESTION N° 28

OBJET : Contribution au Fonds de Solidarité Logement

RAPPORTEUR : Michèle GRENET

Question étudiée par la Commission n°1 « La Ville au service des Riomois » qui s'est réunie le 29 novembre 2021.

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) a été créé en application de la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement et confirmé par la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions.

Il s'inscrit dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD). C'est un des leviers financiers du plan et un outil de cohésion sociale au service des publics les plus défavorisés.

Le FLS participe à la mise en œuvre du droit au logement en accordant des aides financières sous forme de prêts, d'aides à la personne non remboursables, des mesures d'accompagnement social lié au logement notamment en vue d'accompagner les publics dans leur parcours résidentiel pour en limiter les échecs.

En effet, le FSL est un dispositif d'action sociale. Il est subsidiaire et ne peut être sollicité qu'après la mise en œuvre de tous les droits légaux des demandeurs (minima sociaux, aide au logement, prestations familiales, chèque énergie, dispositifs d'Action Logement, etc.).

L'intervention du FSL veille à promouvoir la mobilisation, la responsabilité et l'autonomie des ménages tant pour le paiement du loyer, des charges, de l'entretien du logement que des dépenses d'énergie (électricité, gaz, eau).

En outre, le Fonds Solidarité Logement, relève de la responsabilité administrative, financière et juridique des Départements.

Le financement du Fonds Solidarité Logement est assuré par le Département.

COMMUNE DE RIOM

Et, conformément à l'article 3 et 6-3 du 31 mai 1990, peuvent participer au financement du fonds : les représentants de chaque fournisseur d'énergie ou d'eau ou services téléphoniques ou d'accès internet, les autres collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale, la caisse d'allocations familiales, la caisse de mutualités sociales agricoles, les bailleurs publics ou privés et les collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction.

Sur la commune de Riom et pour l'année 2020, les aides octroyées par les commissions FSL principal et énergie représentent :

- 81 ménages rimois pour un montant d'aide total de 133 846 €

Ainsi, il est proposé que la Ville de Riom participe à l'abondement de ce fond au titre de l'exercice 2021, à hauteur de 1 000 €.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver le versement d'une participation au Fonds de Solidarité pour le Logement au titre de l'exercice 2021, d'un montant de 1 000,00 €.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 13 décembre 2021

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL